

13 NOV. 2023

La Première Ministre

Paris, le 08 NOV. 2023

Madame la Secrétaire nationale,
Madame la Secrétaire générale,
Messieurs les Secrétaires généraux,
Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 10 octobre 2023.

L'engagement de mon gouvernement à protéger les Français des conséquences de l'inflation sur leur pouvoir d'achat est sans faille. Il a guidé de nombreuses actions et décisions, de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat à la récente conférence sociale en date du 16 octobre 2023 au cours de laquelle l'ensemble des organisations syndicales a été associé à des travaux essentiels, dont je suivrai la mise en œuvre de près.

Je mesure l'importance des missions accomplies par la sécurité sociale et ses salariés. Je sais combien leur mobilisation est essentielle pour notre cohésion sociale et nationale et combien elle a été décisive dans les périodes de crise que nous avons traversées ces dernières années. Je connais l'ampleur de leur contribution pour apporter un service public de qualité apprécié au quotidien par nos concitoyens et pour porter des réformes importantes impulsées par le Gouvernement. Je tenais par votre intermédiaire à rendre hommage à l'action de ces salariés.

Il est essentiel qu'ils puissent trouver des formes de reconnaissance de cette action, y compris par la voie salariale, a fortiori dans une période où d'une part les enjeux d'attractivité des métiers sont forts, compte-tenu d'une situation plus favorable sur le marché du travail, et où d'autre part l'inflation s'inscrit à des niveaux jamais atteints depuis des décennies bien que plus maîtrisés en France que dans d'autres pays.

Dans ce contexte, l'attention du Gouvernement aux salariés du régime général de sécurité sociale s'est traduite par des arbitrages permettant des négociations salariales en 2022 et en 2023.

Ainsi en 2022, ces salariés ont pu bénéficier d'augmentations salariales ciblées, en particulier pour les plus bas salaires. Les moyens consacrés à l'intéressement ont également été renforcés à hauteur de 200 euros par salarié pouvant en bénéficier. Une augmentation générale de la valeur du point de 3,5 % a enfin été mise en œuvre par accord collectif à compter du dernier trimestre.

.../...

Madame Florence PUGET
Madame Cécile VELASQUEZ
Monsieur Bruno GASPARINI
Monsieur Alain JOZROLAND
Monsieur Frédéric BELOUZE
Monsieur Frédéric NEAU
Monsieur Patrick LAVAUD

